

CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES DE MATCH - RACING 2024

JEDDAH (ARABIE SAOUDITE)
27 NOVEMBRE - 2 DECEMBRE 2024

MODALITES DE SELECTION

PREAMBULE :

Le Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing (coureurs nés en 2002 et après) aura lieu à Jeddah (Arabie Saoudite) du 27 novembre au 2 décembre 2024.

L'épreuve se déroulera sur des Fareast 28 avec spi asymétriques, en équipages de 4 ou 5 personnes, avec mixité obligatoire, pour un poids maximum d'équipage de 350 kg (à confirmer dans la Notice of Race à paraître).

La FFVoile souhaite qu'une délégation française soit présente sur ce championnat. World Sailing attribuera une place à la FFVoile, et il est possible que la France obtienne une place supplémentaire pour ce championnat.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner le(s) skipper(s) et leur(s) équipage(s).

1 – CANDIDATURES :

1.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat du Monde Jeunes de Match – Racing 2024 devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile.

1.2 Les candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

1.3 Les skippers et leurs équipages faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile),
- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat du Monde Jeunes de Match – Racing,
- Pour les sportifs concernés par la « Surveillance médicale réglementaire » : ils devront impérativement être à jour des exigences de ce suivi, le jour de la compétition.

1.4 Les candidatures devront être adressées à Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr) et au service des Pratiques Sportives Habitable (habitable@ffvoile.fr) **au plus tard le 7 septembre 2024.**

2- SELECTION DE LA DELEGATION :

3.1 Désignation du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile du 21 janvier 2022.

3.2 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur validera la délégation (skipper(s) et équipage(s)) pour le Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing 2024.

Le sélectionneur pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection. Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures ou des équipiers qui n'auraient pas été intégrés dans un dossier de candidature déposé par un skipper.

3.3 Échéances :

La composition de la délégation pour le Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing 2024 sera annoncée au plus tard le 15 septembre 2024.

3.4 Place(s) supplémentaire(s) :

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) est (sont) attribuée(s) à la France, y compris ultérieurement à la date du 15 septembre, alors le sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) skipper(s) et équipage(s) parmi ceux ayant postulé à la sélection.

3.5 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

3.6 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat du Monde Jeunes de Match - Racing, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement.

4- LITIGES ET INTERPRETATION :

4.1 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile